

### COMPTE-RENDU RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL Samedi 1<sup>er</sup> mars 2025

Le samedi 1<sup>er</sup> mars 2025, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9 h 30 dans la salle communale de Benais, sur la convocation qui a été adressée le 19 février 2025 par la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres présents ou représentés : 78

Nombre de voix : 163

Mme Sophie TUBIANA introduit la séance en excusant Mme Stéphanie RIOCREUX, Maire de Benais, représentée par M. Pierre NION, délégué au Parc, qui accueille les participants et présente la commune.

Mme Sophie TUBIANA remercie Monsieur Pierre NION et annonce que le quorum est atteint.

Elle remercie en introduction M. Éric TOURON, Conseiller régional et Président de la Commission finances qui a présenté sa démission de cette fonction. Elle précise que ce dernier se tient à la disposition du Parc pour apporter ses conseils sur les sujets financiers.

Monsieur Philippe DUBARRY, délégué suppléant de la commune de Benais, est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du 15 janvier est adopté à l'unanimité.

Madame Sophie TUBIANA propose de retirer de l'ordre du jour la délibération relative à l'ABC de Mazé-Milon et de présenter ce projet en informations diverses. Cette délibération portait sur la validation d'un plan de financement pour déposer un dossier de candidature avant le 15 mars. L'instructeur ayant reporté la date de réception des demandes de subvention, il convient de décaler cette délibération.

Cette modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité.

#### SÉANCE RELATIVE AUX ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

### 1. Orientations budgétaires 2025

Mme Sophie TUBIANA présente le Rapport des Orientations Budgétaires en rappelant le contexte national et international de plus en plus incertain, au vu des événements récents. Elle note des incohérences conjoncturelles pouvant entraîner des conséquences sur les budgets des collectivités à l'heure où l'inflation s'infléchit et le prix de l'énergie baisse. Elle s'inquiète de l'impact de la hausse des droits de douane sur les viticulteurs locaux qui exportent de manière importante sur le marché américain.

Pour le Parc, comme pour d'autres collectivités, l'adoption tardive de la loi de finances a rendu complexe l'exercice de prévision budgétaire.

Mme la Présidente se félicite du bilan positif de l'année 2024 dans un contexte peu favorable. Malgré les efforts importants de limitation des dépenses, le résultat est impacté au niveau des charges de personnel par l'augmentation du point d'indice de 5 points et la hausse des cotisations retraite CNRACL.

Le Parc reconstitue ses marges de manœuvre, avec une augmentation des recettes liées en particulier à la hausse des cotisations des communes, avec un passage à 1,35 € par habitant, et la mobilisation du Fonds vert à hauteur de 223 025 €. Ces derniers financements sont fléchés sur des opérations importantes pour le Parc, comme la création d'aires protégées, dont l'extension de la Réserve naturelle régionale de Joreau, ou la renaturation des bourgs.

En 2025, les prévisions font apparaître une hausse des charges de personnel liées à l'augmentation des cotisations patronales CNRACL de 3 points et l'obligation de participation du Parc à la protection sociale complémentaire des agents pour le maintien de salaire. Du côté des recettes, la dernière phase de l'augmentation des cotisations des communes et la légère augmentation de la population va permettre de rehausser les dotations statutaires.

Mme Sophie TUBIANA remercie les Régions qui ont maintenu leurs dotations statutaires dans un contexte financier complexe. La Région Pays de la Loire, malgré l'arrêt de ses Contrats nature, a pu maintenir dans l'ensemble son soutien financier au Parc, diminuant seulement de 10 % le programme d'actions du Contrat de Parc en investissement. La Région Centre-Val de Loire, de son côté, a choisi de différer les soldes des actions en partie sur 2026. Les orientations ne sont pas la même dans d'autres Régions. De nombreux Parcs ont vu leurs dotations statutaires et leurs programmes d'actions baisser de manière importante. Mme la Présidente remercie à nouveau les Conseillers régionaux pour leur soutien.

Mme Sophie TUBIANA remercie également la Présidente du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire qui a décidé, dans un contexte budgétaire très contraint, de s'aligner sur la cotisation du Département du Maine-et-Loire, portant sa contribution statutaire de 61 000 € à 67 500 €.

Elle indique que plus de 320 000 € permettront de financer en 2025 des postes relatifs à la restauration des zones humides et des corridors écologiques et la création d'aires protégées. Elle précise qu'il s'agit de postes non pérennes liés à des subventions octroyées sur ces projets.

En 2025, le Parc maintiendra ses efforts pour limiter les dépenses et diversifier les modes de financement. À ce titre, un partenariat est en cours de formalisation avec la Fondation EDF France et des contacts sont pris avec la Fondation du Patrimoine. Elle rappelle la démarche menée en 2024 pour obtenir l'agrément reconnaissant l'intérêt général du Parc.

M. Benoit BARANGER, Maire de Bourgueil, remercie à nouveau le Département d'Indre-et-Loire qui augmente sa dotation alors même qu'il traverse des difficultés financières importantes. Il salue ce réel effort qui mérite un remerciement sincère.

M. Roland MARION, Conseiller régional des Pays de la Loire, confirme que la Région a proposé aux quatre Parcs ligériens de maintenir la part statutaire et de fournir un effort sur le programme d'actions. Il remercie les Parcs pour leur compréhension et pour l'effort consenti. Il lui semble essentiel de diversifier les sources de financement. Il rappelle que, face au contexte financier, le maintien des financements des Parcs et des Réserves naturelles régionales est le signe d'un soutien important de la Région.

Mme Gaëlle LAHOREAU, Conseillère régionale Centre-Val de Loire, indique que M. Jean-François BRIDET, Vice-Président en charge des Parcs, s'est réellement battu pour assurer le maintien des subventions aux Parcs naturels régionaux.

Mme Sophie TUBIANA remercie à nouveau les Régions pour leur soutien en rappelant que les baisses successives des financements impactent la capacité d'action des Parcs.

M. Thibaut MEURGEY, directeur, rappelle que les communes du Parc ont perçu 1 548 500 € de dotations pour les aménités rurales en 2024. Trois d'entre elles ont choisi de reverser une partie de ces aménités au Parc, Benais, Bourgueil et Villebernier [et Huismes, NDLR]. Il les remercie au nom du Syndicat mixte.

M. Jean-Marie GENNETEAU, élu de l'Ille-Bouchard indique que sa commune renouvellera sa dotation exceptionnelle au Parc en 2025.

M. Thibaut MEURGEY indique que la loi de Finances a acté une augmentation de la dotation, mais que les critères seront diffusés fin-mars, début avril. Il espère que ces derniers évolueront à la marge et permettront le maintien des montants de 2024. Le Parc tiendra informées les communes par mail dès que possible.

Il poursuit en précisant qu'une réduction de moitié des montants alloués au Fonds vert est prévue pour 2025 en rappelant que le fonds finance des actions sur la rénovation énergétique du bâtiment ou la gestion des friches qui mobilisent des enveloppes conséquentes. Il exprime son inquiétude, les fonds disponibles pour la restauration des corridors écologiques et la renaturation risquent d'être faibles. Le directeur annonce la création d'un fonds territorial climat permettant aux collectivités ayant un PCAET de mobiliser de financements complémentaires. Il indique que les critères et les modalités de financement associées ne sont pas connus à ce jour.

M. Thibaut MEURGEY présente l'évolution des recettes et dépenses de 2022 à 2024 en notant une augmentation des recettes de fonctionnement en 2024. Ces recettes comprennent 375 442 € de recettes rattachées, dont 280 733 € de subvention FEDER de la Région Pays de Loire. Il se félicite du résultat positif de l'exercice 2024 qui s'élève à 44 450 €. Pour mémoire, il rappelle que le résultat était de + 930 € en 2023 et de - 96 600 € en 2022. Il reste prudent, si la courbe s'inverse, la tendance reste à confirmer.

Mme Sophie TUBIANA indique que ce résultat n'aurait pas été possible si les communes n'avaient pas accepté une augmentation des dotations et les en remercie. Elle estime nécessaire que le Parc puisse avoir les moyens de ses ambitions. Ainsi, elle considère qu'il sera nécessaire de prévoir d'autres augmentations régulières afin d'éviter que la situation dans laquelle était le Parc se reproduise. Elle rappelle que M. Benoît BARANGER, son prédécesseur à la Présidence du Parc a obtenu avec de grandes difficultés une légère augmentation des dotations statutaires des communes. Cette situation ne doit pas se renouveler. Les augmentations doivent être programmées et progressives.

M. Thibaut MEURGEY exprime sa satisfaction. Il a rempli sa mission qui était de présenter des comptes assainis au moment du vote de la charte.

Il présente alors l'évolution des recettes et dépenses réelles de fonctionnement entre 2022 et 2024. Il précise que, contrairement au graphique précédent, ces recettes ne prennent pas en compte les opérations d'ordre, notamment les amortissements constatés sur chaque exercice. La hausse des recettes constatée permet de rehausser les marges de manœuvre.

Il présente ensuite l'évolution des recettes basiques et des recettes sur les actions. Le graphique met en évidence l'augmentation des recettes sur les opérations liées au Fonds vert sur 2024 et 2025.

Le directeur présente les recettes basiques de fonctionnement pour 2025 en indiquant que le Parc est en attente de nouvelles de la DREAL Pays de la Loire au sujet du montant de la dotation de fonctionnement que le Ministère de la transition écologique octroie chaque année aux Parcs naturels régionaux. Ce montant rehaussé à 150 000 € depuis deux ans, risque de revenir au montant précédent de 120 000 €. Il souligne l'effort important des communes qui ont été les seules à augmenter de manière significative leurs cotisations. Il tient à les en remercier.

Il présente les recettes 2025 sur les actions en notant l'importance du Fonds vert en précisant que les montants affichés sont ceux qui seront mobilisés en 2025. L'intégralité des subventions obtenues au titre du Fonds vert sera en effet mobilisée sur deux à trois années. Le Parc bénéficiera également de financements régionaux dans le cadre des Contrats de Parc, auxquels s'ajouteront des subventions européennes pour les projets Natura 2000 et la gestion des Réserves naturelles régionales. La DREAL Pays de la Loire mobilise en 2025 des fonds sur une action liée à la connaissance naturaliste et RTE et EDF contribueront à la réalisation de projets menés en partenariat.

En ce qui concerne les dépenses basiques et les dépenses liées aux actions, un resserrement des dépenses est constaté depuis trois années, lié à des efforts de gestion. L'augmentation des

dépenses sur actions est corrélative à l'augmentation des recettes. Cependant, il est important que les deux lignes ne se croisent pas. Les efforts de gestion ne doivent pas limiter la capacité d'action du Parc sur les territoires. Il précise enfin que la hausse des dépenses de personnel comparée aux dépenses de fonctionnement est liée aux recrutements associés aux projets financés par le Fonds vert.

Mme Sophie TUBIANA invite à la vigilance dans les années à venir pour maintenir ces ratios.

M. Thibaut MEURGEY détaille l'estimatif des dépenses basiques. Il relève que le différentiel entre le prévisionnel et le réalisé est de 1 800 €. Il s'agit ici d'une estimation extrêmement précise qui est le fruit du travail remarquable du service Administration et finances, qu'il remercie.

M. Michel PONCHANT, élu de Fontevraud-L'Abbaye, revient sur le Fonds vert. Si ce financement fait l'objet d'une avance au démarrage qui est très utile pour assurer l'équilibre financier, il invite à la vigilance du Parc pour anticiper l'arrêt du Fonds vert.

Mme Sophie TUBIANA confirme. Les années 2025 et 2026 seront sans doute difficiles, notamment en raison de la situation nationale et internationale.

M. Thibaut MEURGEY rappelle que les recettes liées au Fonds vert sont liées à des dépenses calibrées sur la période 2025. Le Parc pourra mobiliser du Fonds vert sur 2026 et une partie de 2027.

M. Benoit BARANGER constate que les postes associés au Fonds vert s'inscrivent dans une sorte de précarité.

M. Thibaut MEURGEY indique que ces financements ont permis de développer la capacité d'action du Parc. Il regrette également que la structure soit soumise aux aléas des dispositifs financiers.

Mme Sophie TUBIANA présente les recettes en investissement en indiquant que le Parc a budgété une étude pour envisager la construction d'un bâtiment administratif en lieu et place du bâtiment situé rue Jehanne d'Arc. Elle rappelle que cette ancienne maison de maître appartient au Conseil Départemental de Maine-et-Loire. Elle explique que le bâtiment n'est pas vraiment adapté aux normes en vigueur et qu'il est nécessaire de loger les agents localisés précédemment rue des diligences. Aujourd'hui, l'équipe étant répartie sur deux bâtiments les agents sont particulièrement à l'étroit à la Maison du Parc. Elle précise que l'étude permettra d'estimer les coûts de déconstruction et de désamiantage avant de s'engager plus avant dans le projet.

Mme la Présidente indique également qu'en raison de soucis de malfaçon, il est nécessaire de budgéter des travaux à réaliser au niveau de la toiture de la Maison du Parc.

Elle rappelle avec satisfaction que le Parc n'a pas recours à l'emprunt ni à la ligne de trésorerie depuis deux années consécutives.

M. Jean-Marie GENNETEAU note l'évolution importante des charges de personnel. Il comprend que ces charges sont liées à des missions ponctuelles et n'impactent pas les dépenses structurelles.

Mme Sophie TUBIANA confirme. Les recrutements sont sur des missions ponctuelles avec des agents recrutés en contrats à durée déterminée.

Mme Brigitte SAINT-CLAST, élue de Varennes-sur-Loire, demande si l'adoption de la charte entraînera une baisse des charges.

M. Thibaut MEURGEY confirme. La procédure a fait peser un poids budgétaire sur le Parc, notamment du point de vue de la mobilisation des agents. La fin de la procédure libèrera du temps et des moyens pour œuvrer sur le territoire.

Il poursuit sur la présentation des effectifs en rappelant les trois recrutements réalisés fin 2023 et en 2024 et en indiquant que l'année 2025 s'inscrira dans la continuité des missions financées dans le cadre du Fonds vert. En complément, il explique qu'un contrat à durée déterminée lié à un accroissement d'activité sera réalisé sur 6 mois. Ce poste est financé par la DREAL Pays de la Loire pour faire évoluer la base de données naturalistes STERNE du Parc. Un financement de la Région Pays de la Loire financera conjointement le transfert de l'outil STERNE vers un autre outil plus performant : Géonature.

Il conclut sa présentation par une synthèse des mouvements de personnel attendus. Au 1<sup>er</sup> mars, la structure comprend 30 agents, au 1<sup>er</sup> avril, elle atteindra 33 agents pour redescendre à 32 en fin d'année. Les trois contrats à durée déterminés financés par le Fonds vert prendront fin en 2026 et 2027. La fin du dispositif entrainera alors une baisse des effectifs du Parc.

Mme Sophie TUBIANA rappelle qu'à ces effectifs il convient de considérer les personnes en disponibilité. Si ces agents demandent leur réintégration, le Parc sera dans l'obligation de les réintégrer.

M. Michel PONCHANT explique que des agents qui sont passés par le Parc peuvent trouver des postes très intéressants dans d'autres structures.

Brigitte GUGLIELMI demande ce qu'il se passe si les agents ne vont pas jusqu'au bout de leurs missions.

Mme Sophie TUBIANA explique que les agents réaliseront les missions qui leur sont confiées pendant la durée de leur contrat.

Il est procédé au vote.

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ actent les orientations budgétaires
- ✓ approuvent le tableau des emplois et des effectifs ci-dessous à la date du 1<sup>er</sup> mars 2025.

## CLÔTURE DE LA SÉANCE DU DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

## OUVERTURE DE LA DEUXIÈME SÉANCE POURSUITE DE L'ORDRE DU JOUR

### 1 - Désignations des élus aux comités de pilotage Natura 2000

Mme Sophie TUBIANA explique que le Parc doit désigner deux représentants pour siéger dans les Comités de pilotage Natura 2000 de deux sites, dont le Parc n'est pas animateur.

M. Michel PONCHANT est candidat pour représenter le Parc au COPIL de la Zone spéciale de conservation « Cavités à Chauves-souris » en Maine-et-Loire et Mme Brigitte WILMANN-THIVAULT, élue de Ligré, est candidate pour représenter le Parc au COPIL de la Zone spéciale de conservation des « Puys du Chinonais » en Indre-et-Loire.

Mme Sophie TUBIANA remercie ces deux élus pour leur engagement auprès du Parc.

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité, délibèrent favorablement pour désigner :

- ✓ Monsieur Michel PONCHANT, représentants du Parc au COPIL ZSC Cavités à Chauves-souris
- ✓ Madame Brigitte WILMANN-THIVAULT, représentante du Parc au COPIL ZSC Puys du Chinonais

### Informations diverses

#### ■ *Atlas de la biodiversité communale de Mazé-Milon*

M. Christophe POT, Conseiller régional et maire de Mazé-Milon, présente le projet d'Atlas de la biodiversité communale dont la candidature est en cours de dépôt. Il explique que ce projet s'inscrit dans la continuité de la révision du PLU. Sa commune a sollicité le Parc afin qu'il l'accompagne dans la rédaction du dossier de candidature et dans la mise en œuvre du projet.

Il précise qu'une réunion a été organisée très récemment pour associer un grand nombre d'acteurs à la démarche.

Mme Sophie TUBIANA constate que la commune est très engagée pour la biodiversité. De nombreuses actions dans le cadre du projet Territoire engagé pour la nature (TEN) ont eu lieu sur Mazé-Milon.

M. Christophe POT complète en décrivant l'emplacement géographique de sa commune qui réunit aujourd'hui Mazé et Fontaine-Milon. Il confirme l'engagement de sa commune pour la biodiversité qui s'est traduit récemment par la plantation d'une micro-forêt. Il constate le besoin collectif d'être informé et formé sur la biodiversité. L'Atlas de la biodiversité communale lui semble être un outil pertinent pour dynamiser la population autour d'un projet fédérateur.

M. Christophe POT revient sur les orientations budgétaires. Il constate que les Départements et les Régions sont soumis à de grosses pressions budgétaires. Il estime que nous avons tous une responsabilité collective pour sortir de cette situation et qu'un nouveau modèle économique doit être trouvé, face à l'importance des dettes de l'État.

Mme Emmanuelle CREPEAU, directrice adjointe du Parc, complète en présentant la démarche des Atlas de la biodiversité communale, dits ABC. Elle permet de faire un état des lieux de la connaissance naturaliste d'une commune ou d'une communauté de communes en mobilisant l'ensemble des habitants, associations et acteurs du territoire. En concertation avec les acteurs de la commune, l'ABC de Mazé-Milon prévoit la mise en œuvre de nombreuses actions de sensibilisation, d'éducation, de mobilisation, associées à des campagnes d'inventaires naturalistes réalisées par des experts et par la population locale. Un ABC dure trois ans, à son terme la commune doit produire un plan d'actions très opérationnel en faveur de la biodiversité.

Elle invite les communes intéressées par la démarche à contacter le Parc. Mettre en place un ABC permet à une commune ou une Communauté de communes de décliner de manière très opérationnelle les engagements en matière de biodiversité pris en adhérant à la nouvelle charte du Parc.

### ■ **Charte du Parc : état d'avancement des délibérations des collectivités**

Mme Sophie TUBIANA rappelle que les communes sont invitées à délibérer avant le 15 mai 2025 pour adopter la charte 2024-2039. À ce jour, elle précise que le Parc a recensé 93 délibérations favorables. 2 communes, Courléon et de Distré, n'ont pas souhaité inscrire la délibération à l'ordre du jour de leur conseil et 2 autres communes, Saint-Just-sur-Dive et Vernoil-le-Fournier ont délibéré défavorablement.

M. Pierre DE BOUTRAY, Maire de Saint-Macaire-du-Bois, indique qu'il a dû reporter la date de l'adoption de la charte, car des conseillers souhaitaient lire la charte avant de délibérer.

M. Thibaut MEURGEY rappelle qu'un résumé de la charte est la disposition des élus et que l'intégralité des documents est téléchargeable sur le site du Parc.

Il cite les sept nouvelles communes qui viennent de délibérer pour rejoindre le Parc : Rillé, Hommes, Pussigny, Marcilly-sur-Vienne, Vernantes, Mouliherne et La Landes-Chasles. Il précise que Fontaine-Milon, la commune déléguée de Mazé-Milon a rejoint le Parc avec la délibération de la commune. C'est le cas également de Saint-Sulpice, commune déléguée de Blaison-Saint-Sulpice qui a rejoint Blaison-Gohier, déjà présente dans le périmètre du Parc. Pour finir, il indique que les élus de Cornillé-les-Caves n'ont, à ce jour, pas répondu aux sollicitations du Parc.

M. Christophe LOYAU-TULASNE, Maire de Berthenay, indique que sa commune va prochainement délibérer pour rejoindre le Parc.

M. Jean-Marie GENNETEAU demande quelles problématiques vont générer les non-délibérations.

Mme Sophie TUBIANA indique que les communes de Distré et Saint-Just-sur-Dive n'étaient déjà pas dans le Parc et précise que la commune de Varrains s'interroge sur sa réadhésion. Elle regrette que des communes refusent de rejoindre le Parc qui propose un vrai projet de territoire.

Mme Brigitte GUGLIELMI, demande si Vernueil-le-Fourrier et Courléon étaient volontaires pour rejoindre le Parc.

Mme Sophie TUBIANA explique qu'être dans le périmètre d'extension permet à une commune de rejoindre le périmètre du Parc à tout moment. Elle rappelle que la définition du périmètre s'inscrit dans une logique paysagère et patrimoniale. Pour ces deux communes, il s'agit ici d'assurer une continuité du périmètre au sein du massif forestier.

M. Jackie PASSET, élu de La Ménitrie, indique que les communes de Vernueil-le-Fourrier et Vernantes travaillent régulièrement ensemble, il s'étonne de cette différence de positionnement.

Mme Sophie TUBIANA estime qu'il est préférable d'avoir au sein du Parc des communes engagées qui souhaitent contribuer.

### ■ **État d'avancement du déploiement de la marque « Valeurs Parc naturel régional »**

M. Paul CHARBONNIER chargé de mission éco-développement et écoconstruction présente le projet de la Marque Valeurs Parcs.

Il rappelle qu'il s'agit d'une marque nationale commune à tous les Parcs naturels régionaux. Cette marque, gérée par la Fédération des Parcs défend trois valeurs : l'Homme au cœur du processus, le respect du lien à l'environnement et l'ancrage au territoire.

Pour le Parc, la Marque Valeurs Parcs permet de proposer une offre économique différente, de valoriser des qualités singulières du territoire et de promouvoir des entreprises engagées. Pour les entreprises, la Marque permet d'affirmer leur savoir-faire et leur éthique, de se différencier de la concurrence, de bénéficier de l'image et des conseils du Parc en appartenant à un réseau organisé.

La Marque concerne aujourd'hui 8 types d'activités, 58 partenaires et 77 services ou produits.

En 2025, le Parc développe la Marque sur l'agriculture et l'alimentation avec 8 nouvelles entreprises pour le référentiel « Plantes et fleurs », 3 entreprises pour « Graines et transformation » et 2 entreprises pour le référentiel « Restaurants ».

M. Paul CHARBONNIER cite les nouvelles entreprises marquées :

- à Bréhémont : « La Palette végétale » de Philippe LEPERE producteur de plantes ornementales, arbres et arbustes ;
- à Bréhémont : « La Cabane à Matelot » de Ambroise VOREUX et Romain GADAIS restaurateurs et organisateurs de sorties pêche ;
- à Cheillé : « Truffes et safran de Touraine » de Iona GUEST productrice de safran et produits transformés ;
- à La-Tour-Saint-Gélin : « Safran du Val » de Valérie RAINEAU-BOUCHER productrice de safran et de produits transformés
- à Courcoué : « La Ti'Bio d'Aire » de Magali et Samuel SAVATON producteurs de céréales, légumineuses et farines ;
- à Chinon : « Au local » de Jonathan BRISSEAU restaurateur bistrannique ;
- à Marçay : « Au Joyeux laboureur » de Karine et Guillaume TURQUOIS producteurs de céréales, légumineuses, farines, pâtes alimentaires et huiles ;
- à Gennes-Val de Loire : « Le champ des pensées » de Sylvie DESGRANGES, productrice de plantes à parfum, aromatiques et médicinales, herboriste, organisatrice de sorties accompagnées ;
- à Denezé-sous-Doué : « GAEC Pachamama » de Yanis IRHIR, Damien VIVIER, Mathilde GAUDICHEAU et Valentin CRETIN producteurs de céréales, légumineuses, farines, pains et pommes de terre ;

- à Beaufort-en-Anjou : « Nature ancestrale » de Frédéric MICHENET cueilleur de plantes sauvages et organisateur de sorties accompagnées ;
- à Neuillé : « Plants B » de Marion BESNARD pépiniériste de plants maraîchers.

Pour 2025, M. Paul CHARBONNIER indique que le Parc œuvrera au déploiement de la Marque sur la filière vigne et vin. Le cahier des charges est en cours de rédaction, pour un lancement prévu début 2026. Il détaille également les actions prévues pour assurer la promotion de la Marque et animer le réseau des marqués. De nouveaux podcasts seront créés pour mettre en avant les partenaires, des ateliers sur les savoirs liés à la terre seront proposés au printemps et cet automne aux partenaires de la Marque et aux ambassadeurs. Enfin, un évènement fédérateur sera organisé à l'automne pour rassembler toutes les entreprises marquées.

Mme Sophie TUBIANA clôt la séance du Comité syndical en remerciant les participants et la commune de Benais pour son accueil.

## **Représentants des Régions et Départements**

### Présents :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays de la Loire  
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire  
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire  
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire  
M. Roland MARION, Région Pays de la Loire  
M. Christophe POT, Région Pays de la Loire

### Absents ayant donné procuration :

M. Roch BRANCOUR, Région Pays de la Loire, à M. Christophe POT  
Mme Isabelle DEVAUX, Département de Maine-et-Loire, à M. Didier GUILLAUME  
Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire, à M. Michel PONCHANT  
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire, à Mme Sophie TUBIANA  
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire, à Mme Gaëlle LAHOREAU  
Mme Temanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire, à Mme Sophie-Anne SAUVAIGO  
M. Etienne MARTEGOUTTE, Département d'Indre-et-Loire, à M. Jean-Marie GENNETEAU  
Mme Elsa RICHARD, Région Pays de la Loire, à Mme Brigitte GUGLIELMI  
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire, à Mme Brigitte WILMANN-THIVAUT  
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire, à M. Jackie PASSET  
M. Eric TOURON, Région Pays de la Loire, à Mme Sylvie BEILLARD

### Absents excusés :

M. Franck CHARTIER, Département d'Indre-et-Loire  
Mme Marie-Jo HAMARD, Département de Maine-et-Loire  
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire

## **Représentants des communes et EPCI de Maine-et-Loire**

### Présents :

M. Vincent LÉPY, Allonnes	Mme Brigitte SAINT CAST, Varennes-sur-Loire
M. Thomas GRIPPON, Beaufort-en-Anjou	M. Pascal MARIE, Villebernier
M. Jean-François SUIRE, Bellevigne-les-Châteaux	M. Jean-Claude SOURDEAU, Vivy
M. Ludovic GUENESCHEAU, Brossay	M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye	M. Pierre DE BOUTRAY, C.A. Saumur-Val-de-Loire
M. Jackie PASSET, La Ménitrie	Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire
M. Rodolphe BRIOUDE, Mazé-Milon	Mme Armelle PONCET, C.A. Saumur-Val-de-Loire
Mme Bénédicte CHARRON, Montreuil-Bellay	
Mme Catherine BAUDRY, Neuillé	

### Absents ayant donné procuration :

M. Jean-Pierre ANTOINE, Courchamps, à M. Jean-Claude SOURDEAU  
Mme Béatrice BERTRAND, C.A. Saumur-Val-de-Loire, à Mme Armelle PONCET  
Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole, à M. Pascal MARIE  
Mme Sophie CHARRIER, Brain-sur-Allonnes, à M. Thomas GRIPPON  
Mme Denise DARTEIL, Tuffalun, à Mme Catherine BAUDRY  
M. Vincent GASTINEAU, Le Coudray-Macouard, à Mme Brigitte SAINT CAST  
M. Yves GIDOIN, CU Angers Loire Métropole, à M. Vincent LÉPY  
M. Richard MARECHAL, Blaison-Saint-Sulpice, à M. Rodolphe BRIOUDE

### Absents excusés :

# PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN

M. Jérôme SAFRAN, Antoigné  
M. Cyrille MERCIER, Artannes-sur-Thouet  
M. Christophe LEBEAUPIN, Blou  
Mme Aurélie Duchesne, Brissac-Loire-Aubance  
Mme Isabelle GRANDHOMME, Cizay-la-Madeleine  
Mme Jacqueline TREUILLIER, Dénezé-sous-Doué  
M. Patrick MERLI, Doué-en-Anjou  
M. Guy LANDAIS, Épieds  
Mme Stéphanie GUILLEMAIN, Gennes-Val-de-Loire  
M. Philippe VARIN, La Breille-les-Pins  
Mme Isabelle ISABELLON, Le Puy-Notre-Dame  
M. Vincent IMHOFF, Les Ulmes  
M. Samuel MAUPETIT, Les Bois d'Anjou  
Mme Laurence BROSSARD, Loire-Authion  
M. Alain DUPUIS, Longué-Jumelles  
M. Maurice FERCHAU, Louresse-Rochemenier  
M. Jacky MARCHAND, Montsoreau

Mme Andréa SIEDERMUTZ, Parnay  
M. Claude DURAND, Rou-Marson

Mme Brigitte SMITH, Saint-Clément-des-Levées  
M. Martin ALEMANN, Saint-Macaire-du-Bois  
Mme Kathy DESVEAUX, Saint-Philbert-du-Peuple  
M. Loïc BIDAULT, Saumur  
M. Adrien BEAUVAIS, Souzay-Champigny  
M. Patrick BECK, Turquant  
M. Sylvain PELTIER, Varrains  
Mme Françoise VAUGONDY, Vaudelnay  
M. Jean BROUARD, Verrie  
M. Thierry PAPOT, C.A. Saumur-Val-de-Loire  
Mme Isabelle DEVAUX, C.A. Saumur-Val-de-Loire  
M. Jean-Pierre ANTOINE, C.A. Saumur-Val-de-Loire  
M. Grégory PIERRE, C.A. Saumur-Val-de-Loire  
M. Vincent OUVRARD, CC Baugeois-vallée  
M. Tony GUERY, CC Baugeois-vallée

## **Représentants des communes et EPCI d'Indre-et-Loire**

### Présents :

Mme Maïté POUZET, Anché  
Mme Brigitte BERTAULT, Avoine  
M. Thierry AMIRAULT, Beaumont-en-Véron  
M. Pierre NION, Benais  
M. Philippe DUBARRY, Benais  
M. Gilles PELLE, Bourgueil  
Mme Claudine LECLERC, Braslou  
M. Claude VASSEUR, Brizay  
Mme Sylvie CHEVALET, Champigny-sur-Veude  
Mme Françoise MANCEAU, Chaveignes  
M. Philippe JAMET, Chouzé-sur-Loire  
M. Damien BARON, Cinais  
M. Christian SAGET, Continvoir  
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse  
M. Vincent GASSELIN, Gizeux  
Mme Martine NEVEU, Léméré

Mme Angélique BOIZIAU, Lignéres-de-Touraine  
Mme Brigitte WILMANN-THIVAULT, Ligré  
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Île-Bouchard  
M. Gilles ROSALIE, Restigné  
M. Jean-Marie KUZIOR, Rigny-Ussé  
M. Philippe RÉAL, Rivarennnes  
Mme Véronique BONNET, Saint-Germain-sur-Vienne  
M. Peter VAN STAALDUINEN, Lerné  
M. Jean-Pierre RIDEAU BAUDIN, Villaines-les-Rochers  
Mme Maria LEPINE, Villandry  
M. Benoît BARANGER, CC Touraine Ouest Val de Loire  
M. Christophe LOYAU-TULASNE, Tours Métropole Val de Loire

### Absents ayant donné procuration :

Mme Marie-Noëlle BOULANGER, Assay, à M. Pierre NION  
Mme Sophie DE MONTEYNARD, Chezelles, à Mme Véronique BONNET  
Mme Nathalie PONTRouÉ, Crouzilles, à M. Jean-Pierre RIDEAU BAUDIN  
M. Lionel HEGRON, Huismes, à Mme Brigitte BERTAULT  
Mme Valérie RAINEAU-BOUCHER, La Tour-Saint-Gelin, à M. Christian SAGET  
Mme Amélie THIBAUT, Luzé, à Mme Claudine LECLERC  
M. Loïc De la PORTE du THEIL, Parçay-sur-Vienne, à M. Philippe RÉAL  
M. Gérard MARULA, Thizay, à Mme Françoise MANCEAU

**Notre patrimoine a de l'avenir**



M. Jean-Jacques GAZAVE, CC Touraine Vallée de l'Indre, à M. Jean-Marie KUZIOR

Mme Martine JUSZCZAK, CC Touraine Val de Vienne, à Mme Martine NEVEU

Absents excusés :

M. Bertrand LEMOUX, Avon-les-Roches

M. Eric STOPIN, Avrillé-les-Ponceaux

M. Cyril CHAUMEAU, Azay-le-Rideau

Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu

Mme Martine GUERIN, Braye-sous-Faye

M. Matthieu BELLIER, Bréhémont

Mme Véronique GAROUX, Candès-Saint-Martin

M. Hubert De CHAMPS, La Chapelle-sur-Loire

M. Rodolphe PARMENTIER, Cheillé

M. Eric MAUCORT, Chinon

M. Eric OBLIGIS, Coteaux-sur-Loire

M. Damien DOUCET, Courcoué

M. Vincent MARECHAL, Couziers

M. Alain RAGUENEAU, Cravant-les-Côteaux

M. Jean-Jacques LEGROS, Crissay-sur-Manse

Mme Sandrine PLOQUIN, Jaulnay

Mme Cécile CORBIER, La Chapelle-aux-Naux

M. Nicolas MANCEAU, La Roche-Clermault

Mme Hédia GHANAY, Langeais

M. Justin RAIMBAULT, Marçay

Mme Amélie BAUDAIS, Marigny-Marmande

Mme Florence MARIE, Panzoult

Mme Michelle DUVAULT, Pont-de-Ruan

M. Raphaël HANNIET, Razines

Mme Annabel TALLAND, Rilly-sur-Vienne

Mme Sylvie BOUCHET, Rivière

M. Philippe RÉDRÉAU, Saché

Mme Mina TRUFFERT, Saint-Benoît-la-Forêt

M. Jean-Michel PELGER, Saint-Nicolas-de-Bourgueil

M. Rémi COULAIS, Savigny-en-Véron

Mme Karine PIAUT, Sazilly

M. Eric LUANCO, Seully

M. Kévin CLAVEAU, Tavant

M. Laurent BODIN, Theneuil

Mme Karine MOTHEAU, Thilouze

M. Stéphane ROY, Trogues

M. Didier DOUCHET, Vallères

M. Eric BIGOT, Verneuil-le-Château

M. Thierry DEGUINGAND, CC Chinon, Vienne et Loire

Mme Sophie LAGRÉE, CC Chinon, Vienne et Loire

Mme Isabelle MELO, CC Touraine Ouest Val de Loire

Mme Marie-Annette BERGEOT, CC Touraine Vallée de l'Indre

Mme Nathalie VIGNEAU, CC Touraine Val de Vienne